

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept du mois de juin à dix-neuf heures , le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué à la date du 20 courant s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André CAPMARTY. Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs André **CAPMARTY**, Patrick **GAGEAT**, Roger **PERNET**, Sabine **DELAVEAU**, Delphine **MEGRET**, Renée **SCIBRAVY**, Dominique **TALBOURDET**,
POUVOIRS DE M Pierre Yves **de BECO** à M André CAPMARTY, de M **SCHMITT** Fabien à M Roger **PERNET**, de M Éric **COULON** à Mme Sabine DELAVEAU,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sabine DELAVEAU

Monsieur le Maire remercie les participants et constate que le quorum est atteint.
L'Assemblée peut valablement délibérer.

TRAVAUX MENUISERIES LOGEMENT COMMUNAL 1 BIS RUE GRANDE

Monsieur le Maire rappelle le programme de réaménagement de l'ancien logement de l'école en un logement sis 1 Bis Rue Grande.

Indique qu'une consultation a été faite et présente les propositions financières qui en résultent.

- Entreprise ZEMMIRI 22 177.25 € ht
- Entreprise BEAULANT Frères 18 908.07 € ht

Propose de retenir l'offre de l'entreprise BEAULANT Frères
Invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **RETIENT** la proposition de l'entreprise BEAULANT Frères pour un total de 18 908.07 € ht, soit 22 689.69 € ttc
AUTORISE Le Maire à passer commande et à signer toute pièce se rapportant au dossier
DIT que les frais seront portés à la section investissement

N° 27 2019 TRAVAUX AMENAGEMENT ALLEE CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle le programme d'aménagement de l'allée du cimetière par la construction d'une clôture

Indique qu'une consultation a été faite et présente les propositions financières qui en résultent.

- Entreprise ZEMMIRI 30 469.00 € ht
- SARL DOUCET PHILIPPE 20 658.00 € ht

Propose de retenir l'offre de la Sarl DOUCET Philippe
Invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, RETIENT la proposition de la Sarl DOUCET Philippe pour un total de 20 658.00 € ht, soit 24 789.00 € ttc
AUTORISE Le Maire à passer commande et à signer toute pièce se rapportant au dossier
DIT que les frais seront portés à la section investissement

N° 28 2019 MODALITES D'OCCUPATION DES LOCAUX PAR LES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que à la suite du départ de l'Ecole primaire, qui a rejoint les locaux du RPI de Fontaine Fourches, deux salles de classe sont libres.

Expose que les deux associations communales – Comité des Fêtes et ASLCN, qui organisent de façon régulière, des animations et manifestations diverses, ont besoin d'espace supplémentaire pour permettre les animations et stockage du matériel.

Propose de mettre à disposition à titre gratuit les salles libérées aux associations ci-dessus citées.
Invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la proposition du Maire.

Charge M le Maire d'élaborer une convention fixant les conditions d'occupation.

PRISE EN CHARGE FRAIS D'ENREGISTREMENT CONCESSION CIMETIERE 329/357

Monsieur le Maire expose que lors de l'enregistrement de la concession perpétuelle N° 329/357, la taxe d'enregistrement relative aux concessions perpétuelles n'a pas été appliquée par les services fiscaux.

Propose que la commune prenne en charge les frais de 25 € afin de permettre l'inscription définitive.

Invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE la prise en charge des 25 € d'enregistrement, au titre d'une aide exceptionnelle

FACTURATION DES TRAVAUX DE REPARATION COMPTEUR EAU DU 57 RUE BREVIGNON

Monsieur le Maire, expose que courant avril 2019, une très importante fuite d'eau au niveau de l'immeuble 57 Rue Brévignon, a été repérée.

Les dégâts ayant occasionnés par une végétation abondante de ladite propriété, il a été convenu que les frais de réparation resteront à la charge du titulaire du contrat eau.

La facture Suez Eau France d'un total TTC de 1 666.40 € relative à ces travaux a été réglée le 16 Avril 2019 par mandat administratif par les soins du service eau de Noyen.

Il convient en conséquence de procéder au recouvrement de la somme de 1666.40 € auprès de l'abonné A2C Granulats ;

Invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE le Maire à mettre en œuvre le recouvrement de 1666. 40 € auprès de la Ste A2C Granulats de Saint Sauveur les Bray, propriétaire des lieux.

COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES EN DATE DU 14 JUIN 2019

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil municipal, que le Conseil municipal des Jeunes s'est réuni en séance ordinaire le 14 Juin 2019.

Que conformément au règlement intérieur, le compte rendu a été transmis à la commune pour diffusion auprès des membres du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, ayant pris connaissance dudit compte rendu en prend acte.

Souligne l'engagement des jeunes conseillers et les encourage à poursuivre leur action.

Informations : Monsieur le Maire dresse l'avancée de l'élaboration du PLUI – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal- Précise qu'une délibération portant sur ce dossier, devra intervenir courant septembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Noyen Sur Seine le 27 Juin 2019

Le Maire

